CSP - Contrat de Sécurisation Professionnelle

Demande d'aide au reclassement

Après avoir complété le premier cadre, et fait remplir le second cadre par votre nouvel employeur, adressez cette demande à votre agence Pôle emploi en y joignant :

- Pour l'indemnité différentielle de reclassement,
  - une copie de votre lettre d'engagement ou de votre contrat de travail ou attestation de l'employeur,
  - une copie du bulletin de salaire mensuel pendant toute la durée du versement de l'indemnité.
- Pour la prime au reclassement,
  - une copie de votre lettre d'engagement ou de votre contrat de travail ou attestation de l'employeur,
  - le bulletin de salaire du troisième mois civil suivant le début du contrat pour le deuxième versement.

Ces deux aides ne peuvent se cumuler pour un même contrat de travail.

A remplir par le salarié

Nom : _____ Prénom : _____

Identifiant Pôle emploi : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Adresse : _____

_____

N° Sécurité sociale (NIR) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__| clé

Date d'entrée dans le CSP : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Demande :

- ❑ L'indemnité différentielle de reclassement
- ❑ La prime au reclassement

Signature

À _____ le |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

A remplir par l'employeur

Raison sociale : _____

SIRET : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__| Code APE/NAF : |__|__|__|__|__|

Adresse : _____

_____

Date d'embauche du salarié : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

- ❑ contrat à durée indéterminée
- ❑ contrat à durée déterminée — date de fin prévue : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|
- ❑ contrat de mission

Horaire de travail :

	hebdomadaire	annuel
- dans l'entreprise (accord ou convention collective) :	_____ h	_____ h
- du salarié :	_____ h	_____ h

Salaire mensuel brut de base du salarié : _____

Signature et cachet de l'entreprise

À _____ le |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Les informations recueillies dans ce document sont nécessaires à l'étude de votre demande d'indemnité différentielle de reclassement. Elles peuvent faire l'objet d'une communication aux autres organismes de protection sociale. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée, vous bénéficiez, auprès du Directeur de Pôle emploi, d'un droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnel qui vous concernent. Le droit d'opposition ne s'applique pas au traitement informatisé de ces données.

Unédic - DAJ 545 CSP 2015 - février - agence m-crea.fr - Tous droits réservés